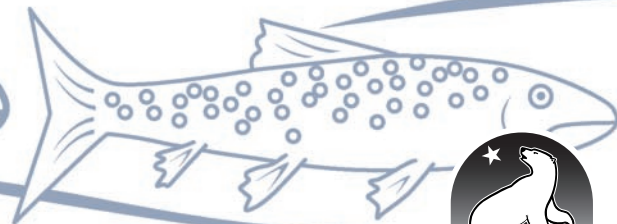
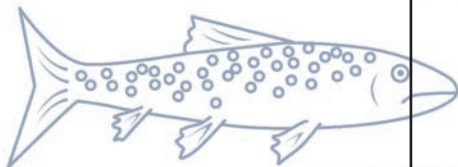
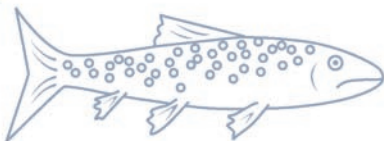


# GUIDE DE la pêche SPORTIVE

AU NUNAVUT

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU  
31 MARS 2022



Le présent guide n'a aucune valeur juridique. Les renseignements qu'il contient sont donnés à titre indicatif seulement. Il se peut que des modifications aient été apportées après son impression. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec un agent des pêches ou un agent de conservation.



This guide is available in English on our website at <https://gov.nu.ca/fr/environment/>

## *Table des matières*

<b>Votre permis</b> .....	2
Lieu de résidence .....	2
Coût des permis .....	2
Région du Nunavut .....	3
Parcs nationaux.....	3
<b>Règlements généraux</b> .....	4
<b>Limites de prises quotidiennes (LPQ) et limites de possession (LP)</b> .....	6
<b>Pêche avec remise à l'eau</b> .....	8
<b>Prix pour poissons marqués</b> .....	9
<b>Poissons sportifs au Nunavut</b> .....	10
Omble chevalier .....	10
Ombre arctique .....	10
Truite grise (ou touladi).....	12
Grand brochet .....	12
Doré jaune .....	14
Truite mouchetée (ou omble de fontaine) ...	14
Grand corégone .....	14
<b>Sécurité nautique</b> .....	16
<b>Programme Rendement de la pêche</b> .....	16
<b>Sécurité sur la glace</b> .....	17
<b>Hypothermie</b> .....	18
<b>Respect des milieux sauvages</b> .....	19
Déchets .....	19
<b>Attention aux ours</b> .....	20
<b>Signalement d'une infraction</b> .....	20
<b>Modifications législatives</b> .....	21
<b>Signalement des déversements</b> .....	21
<b>Gouvernement du Nunavut</b> .....	21
<b>Gouvernement du Canada</b> .....	21

## Votre permis

Il est obligatoire de posséder un permis de pêche sportive pour pêcher au Nunavut, à moins d'être bénéficiaire de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

Les permis sont en vente dans les bureaux du ministère de l'Environnement (voir page 21 pour les coordonnées) ou de Pêches et Océans Canada, dans la plupart des camps de pêche sportive, ainsi que dans certains commerces de vente au détail.

Les pêcheurs ne résidant pas au Nunavut doivent respecter les lois sur l'importation de produits de la pêche de leur lieu de résidence. Vérifiez les règlements régissant l'importation et le transport de produits de la pêche auprès d'un agent des douanes de votre pays.

## Lieu de résidence

**Résident du Nunavut :** Un citoyen canadien ou un résident permanent qui a résidé sans interruption au Nunavut pendant les trois mois précédant le jour où il commence à pêcher.

**Résident du Canada :** Un citoyen canadien ou un résident permanent qui réside habituellement dans une région du Canada autre que le Nunavut immédiatement avant le jour où il commence à pêcher.

**Non-résident :** Une personne qui n'est pas un résident du Nunavut ni un résident canadien.

## Coût des permis (2021-2022)

	Saison	3 jours*
Résident du Nunavut	10,42 \$	-
Résident du Canada	20,85 \$	15,64 \$
Non-résident	41,70 \$	31,27 \$

\*Un permis de trois jours est valide pour trois jours consécutifs à partir de la date qui y est inscrite.

La taxe fédérale sur les produits et services (5 %) doit être ajoutée à tous les montants.

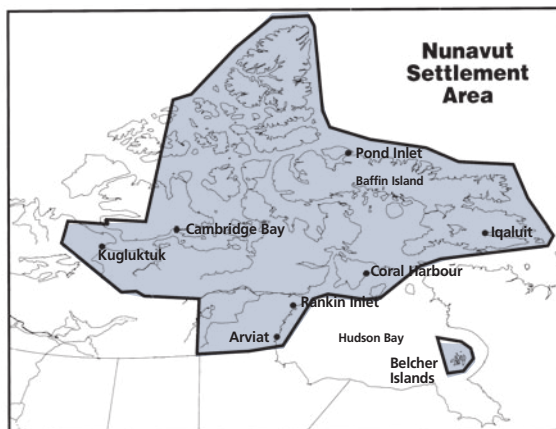
Note : en 2017, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les frais de service* (Canada), qui exige que les frais pour les autorisations délivrées en vertu de la législation fédérale augmentent chaque année. Comme les permis de pêche sportive du Nunavut sont délivrés en vertu de la *Loi sur les pêches* (Canada), les droits de ces permis ont été augmentés pour se conformer à la *Loi sur les frais de service*.

Sauf indication contraire, l'obtention d'un permis de pêche sportive n'est pas requise pour :

- les résidents nunavois et canadiens de moins de 16 ans ou de plus de 65 ans;
- les non-résidents de moins de 16 ans qui accompagnent une personne qui possède un permis de pêche sportive.

## Région du Nunavut

La pêche sportive dans la région du Nunavut peut être soumise à certaines conditions en vertu de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Pour en savoir plus, communiquez avec l'association de chasseurs et de trappeurs ou avec l'agent de conservation de votre région.



## Parcs nationaux

Les permis de pêche sportive du Nunavut ne sont pas valides dans les parcs nationaux; un permis de pêche de parc national en règle est requis. Il est possible de s'en procurer un dans un bureau de Parcs Canada.

La pêche est autorisée au parc national Auyuittuq. La pêche n'est pas autorisée actuellement dans les parcs nationaux Quttinirpaaq, Sirmilik, Ukkusiksalik, Qausuittuq National Parks ni dans le site historique national des épaves du HMS Erebus et du HMS Terror.

### Bureaux de Parcs Canada

Iqaluit - (867) 975-4673  
Pangnirtung - (867) 473-2500  
Pond Inlet - (867) 899-8092  
Qikiqtaaluaq - (867) 927-8834

## Avant d'aller pêcher

- Assurez-vous d'avoir en votre possession un permis de pêche sportive valide, et les validations nécessaires au besoin.
- Vérifiez la date d'expiration inscrite sur votre permis.
- Signez votre permis.
- Lisez attentivement ce guide chaque année. Les règlements et les limites de prises pourraient avoir changé.
- Veillez à avoir votre permis et ce guide à portée de main quand vous pêchez.
- Conservez votre permis dans un sac de plastique scellé et rangez-le dans votre coffre à pêche pour ne jamais l'oublier!



## Règlements généraux

### Les règlements stipulent que :

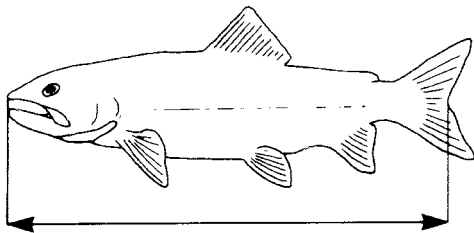
- Vous devez avoir votre permis sur vous et le montrer sur demande à un officier.
- Les poissons vivants ne peuvent être utilisés comme appât, pas plus qu'ils ne peuvent, ainsi que les oeufs de poissons, être mis dans les eaux du Nunavut.
- Pendant la saison des eaux libres, vous ne pouvez pêcher qu'avec une ligne ou une canne à pêche. Vous ne pouvez attacher plus de deux hameçons à la ligne.
- Lorsque vous pratiquez la pêche sur la glace, vous pouvez utiliser un maximum de deux lignes ou deux cannes à pêche. Il est interdit d'y attacher plus de deux hameçons et vous devez rester à moins de 50 mètres (60 verges) de vos lignes.
- Vous pouvez utiliser un filet pour y déposer le poisson attrapé en pêchant à la ligne.
- La pratique de la pêche au moyen d'une gaffe est interdite.
- Les épousettes peuvent être utilisées pour attraper des ciscos ou des meuniers noirs. Le diamètre du cerceau de l'épousette ne peut dépasser un mètre, et toute autre espèce attrapée doit immédiatement être remise à l'eau.

- Il est interdit d'hameçonner un poisson autrement que par la bouche.
- La pêche au harpon est régie par des règlements spéciaux. En effet, cette pratique est interdite, si ce n'est à la nage. Seuls les bénéficiaires de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et leurs cessionnaires sont autorisés à utiliser des kakivaks ou des harpons. Pour en savoir plus, communiquez avec l'agent de conservation ou l'agent des pêches de votre région.
- Le gaspillage de poissons propres à la consommation est interdit.
- Il est interdit de pêcher à moins de 23 mètres (25 verges) en aval de l'entrée inférieure d'une passe à poissons, d'un canal, d'un obstacle ou d'une chute.
- Il est illégal de vendre des poissons capturés en pratiquant la pêche sportive.
- Vous ne devez pas jeter des poissons, des restes de poissons ou des déchets de la pêche dans l'eau ou sur la glace.
- Pour faciliter l'identification des poissons, n'enlevez pas leur peau, sauf si vous les apprêtez pour consommation immédiate. Séparez les filets avant de les congeler. Notez que deux filets équivalent à un poisson.
- Lorsque vous transportez des poissons ou les conservez dans un endroit autre que votre résidence permanente, leur emballage doit afficher le nom de la personne qui les a attrapés ainsi que son numéro de permis de pêche sportive.

**Si vous êtes reconnu coupable d'une première infraction aux termes de la *Loi sur les pêches*, vous pouvez être passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$. Pour toute question, communiquez avec un agent des pêches ou un agent de conservation avant d'aller pêcher.**

# Limites de prises quotidiennes (LPQ) et limites de possession (LP)

ESPÈCE	COURS D'EAU	LPQ	LP	LIMITES DE TAILLE – AUTRES RESTRICTIONS
OMBLE CHEVALIER	RIVIÈRE COPPERMINE (EN AMONT DES RAPIDES BLOODY FALLS)	1	1	AUCUNE
	RIVIÈRE DIANA ET SES AFFLUENTS	2	4	AUCUNE
	LAC GREINER, RUISSEAU FRESHWATER ET SES AFFLUENTS	1	1	AUCUNE
	RIVIÈRE MELIADINE ET SES AFFLUENTS	2	4	AUCUNE
	LAC ET RIVIÈRE SYLVIA GRINNELL	1	1	AUCUNE
	RIVIÈRE TREE (GOLFE CORONATION)	1	2	AUCUNE
	TOUS LES AUTRES COURS D'EAU DU NUNAVUT	4	7	AUCUNE
OMBRE ARCTIQUE	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	3	5	AUCUNE
TRUITE GRISE (OU TOULADI)	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	3	5	AUCUNE
GRAND BROCHET	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	5	10	AUCUNE
DORÉ JAUNE	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	5	10	AUCUNE
TRUITE MOUCHETÉE (OU OMBLE DE FONTAINE)	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	3	5	AUCUNE
MEUNIER NOIR	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	ACUNE LIMITE	ACUNE LIMITE	AUCUNE
GRAND CORÉGONE (TOUTES LES ESPÈCES)	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	10	20	AUCUNE
CISCO	TOUS LES COURS D'EAU DU NUNAVUT	350	350	



La longueur à la fourche est la longueur du poisson, mesurée du museau à la fourche de la queue.

**La limite de prises quotidienne** est le nombre de poissons de chaque espèce qu'une personne peut attraper et avoir en sa possession sur une période de 24 heures, soit de minuit à minuit le lendemain.

**La limite de possession** est le nombre de poissons de chaque espèce qu'une personne peut avoir en sa possession en tout temps.

Ces limites ne s'appliquent qu'aux particuliers.  
La limite par groupe est INTERDITE.

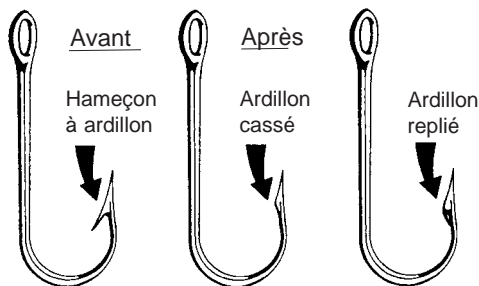
Veuillez noter que les limites indiquées dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas à l'intérieur des parcs nationaux.

## Pêche avec remise à l'eau

De plus en plus de pêcheurs soucieux de la conservation pratiquent la pêche avec remise à l'eau et utilisent des hameçons sans ardillon.

Les hameçons sans ardillon sont plus faciles à retirer. Ils réduisent les dommages causés aux poissons et le temps de manipulation, ce qui augmente leurs chances de survie. Un grand nombre de poissons remis à l'eau après avoir été attrapés avec un hameçon à ardillon meurent à la suite d'une manipulation excessive ou d'un saignement trop abondant. Nous vous recommandons de limer ou d'écraser les ardillons de vos hameçons à l'aide de pinces.

### Comment faire un hameçon sans ardillon



La pêche avec remise à l'eau permet au poisson de retourner frayer, ce qui participe à la préservation des stocks de poissons du Nunavut.

Suivez les étapes suivantes pour remettre un poisson à l'eau :

1. Utilisez des hameçons sans ardillon, qui aident à réduire le temps de manipulation et les dommages causés au poisson.
2. Gardez le poisson dans l'eau autant que possible pendant que vous enlevez le leurre. Si vous devez manipuler le poisson, assurez-vous que vos mains sont mouillées et tenez-le délicatement derrière les branchies. Évitez tout contact avec ses opercules ou ses yeux, et n'exercez pas de pression sur son ventre. N'utilisez pas de mitaines ou de gants rudes ou rugueux, car vous risqueriez d'écailler le poisson, et d'ainsi augmenter les risques d'infection.

3. Pour retirer un hameçon, utilisez des pinces à bec long pour saisir la hampe, et faites de légers mouvements de va-et-vient. Ne tirez pas sur l'hameçon.
4. Au moment de remettre le poisson à l'eau, tenez-le dans l'eau dans sa position normale de nage, en le faisant bouger de l'avant vers l'arrière afin de permettre à l'eau de circuler dans ses branchies. Le poisson devrait quitter vos mains de lui-même. Cette étape peut prendre quelques secondes à plusieurs minutes.

## Prix pour poissons marqués

Dans de nombreuses régions du Nunavut, des poissons sont marqués dans le cadre d'études sur la gestion des pêches. Grâce aux renseignements fournis par ce système d'étiquetage, les gestionnaires des pêches peuvent s'informer sur la répartition, le mouvement, l'abondance relative et la vitesse de croissance des espèces. Ils sont ainsi mieux en mesure de les protéger contre la surexploitation et les effets négatifs du développement industriel.

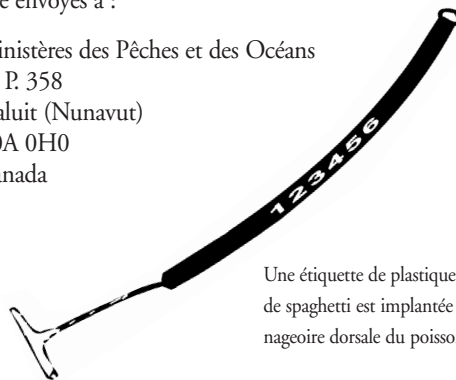
Le ministère des Pêches et des Océans récompense les pêcheurs à la ligne qui fournissent des renseignements sur les poissons marqués. Si vous capturez un tel poisson, postez son étiquette à l'adresse ci-dessous, et joignez-y une note indiquant :

1. le lieu de la prise; 2. le moment de la prise; 3. la longueur;
4. le poids; 5. le sexe (si vous le pouvez) ; 6. le type de leurre utilisé; 7. ainsi que votre nom et votre adresse.

Si le poisson est suffisamment en forme, notez ces informations et le numéro d'étiquette, puis remettez-le à l'eau.

Pour tout poisson pêché dans les eaux du Nunavut, ces renseignements – et l'étiquette, s'il y a lieu – doivent être envoyés à :

Ministères des Pêches et des Océans  
C. P. 358  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0  
Canada



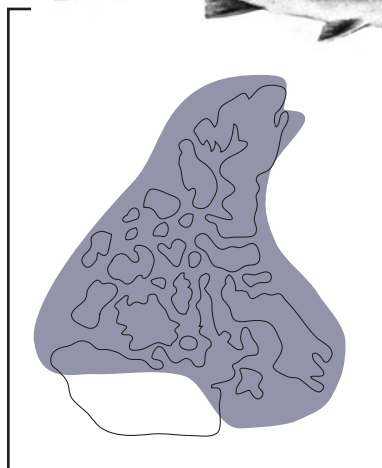
Une étiquette de plastique en forme de spaghetti est implantée près de la nageoire dorsale du poisson.

## Poissons sportifs au Nunavut

### Omble chevalier

L'omble chevalier est un poisson au dos vert foncé et aux côtés et au ventre argentés; de petites taches rosées parsèment ses flancs. En période de fraie, la mâchoire inférieure des mâles reproducteurs s'allonge et devient crochue. De plus, leur ventre et leurs côtés deviennent rouge-orange vif.

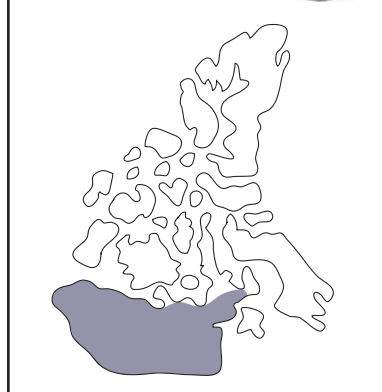
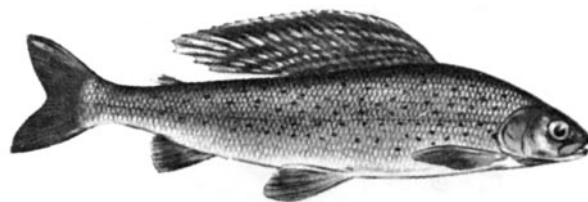
On retrouve l'omble chevalier de l'ouest de l'île de Baffin au Yukon. Certains sont confinés aux eaux intérieures et vivent en eau douce toute l'année. D'autres passent l'été dans l'océan, mais fraient et passent l'hiver dans les eaux douces de l'océan Arctique ou de la baie d'Hudson. Il n'est pas rare de trouver des individus de 15 lb (6,8 kg) dans certaines rivières, mais leur poids moyen est généralement de 5 à 7 lb (2,3 à 3,2 kg). L'omble chevalier, qui appartient à la famille des salmonidés, fait le bonheur des palais raffinés.



### Ombre arctique

L'ombre arctique est un beau poisson au dos bleu foncé et aux flancs gris violacé. Il se distingue par sa large nageoire dorsale en forme de voile, d'un bleu noirâtre parsemé de taches violettes. Il pèse en moyenne de 1 à 2 lb (0,4 à 0,9 kg).

On retrouve l'ombre arctique dans les rivières Coppermine, Thelon et Back. En été, il a tendance à se tenir dans les rivières aux eaux froides et rapides ainsi que dans les baies de plus grands lacs.



## Truite grise (ou touladi)

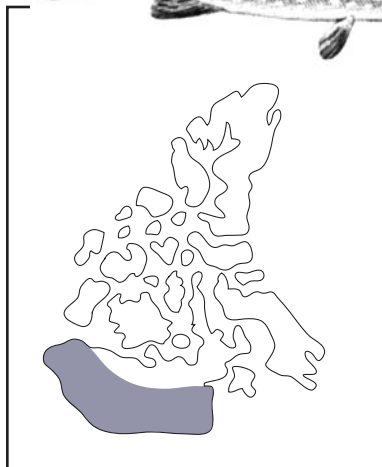
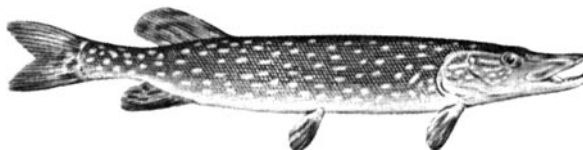
La truite grise est recouverte de taches claires qui se détachent d'un fond allant du vert ou gris pâle au vert foncé, voire au brun ou au noir; son ventre, plus pâle, contraste avec le reste.

La truite grise est présente partout dans les réseaux hydrographiques de Thelon, Back et Coppermine. On le retrouve en abondance dans des centaines de rivières et ruisseaux à débit rapide, où elle offre aux amateurs une pêche sportive des plus spectaculaires. Le plus gros individu a été pêché dans le Grand lac de l'Ours : il pesait 65 lb (29,5 kg). Si plusieurs prises se sont approchées de ce poids, les truites grises de 30 à 40 lb (13,6 à 18,1 kg) ne sont pas rares.



## Grand brochet

Le brochet, ou brochet du Nord, préfère les rivières chaudes au courant faible et à la végétation dense ou les baies chaudes envahies par la végétation des lacs. Son corps est long et son dos va du vert foncé au brun. Quant à ses côtés, ils sont plus pâles, et marqués de rangées verticales irrégulières de taches en forme de fève allant du jaune au blanchâtre. Il pèse généralement entre 5 et 15 lb (2,3 à 6,8 kg), mais quelques brochets de 30 à 40 lb (13,6 à 18,1 kg) ont déjà été pêchés.





## Doré jaune

Le doré jaune appartient à la famille des perches. Il possède des dents tranchantes et deux nageoires dorsales, dont la première est coiffée par de grandes épines. Brun olive, il est moucheté de taches dorées et a l'abdomen blanc. Ses grands yeux argentés sont très caractéristiques.

Aussi appelé doré ou « pickerel », le doré jaune pèse généralement jusqu'à 5 lb (2,3 kg). Il est plus facile de l'attraper au printemps, lorsqu'il circule dans les rivières.

## Truite mouchetée (ou omble de fontaine)

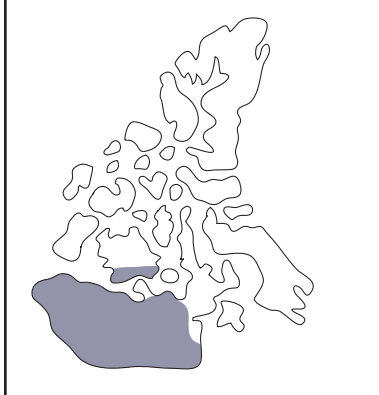
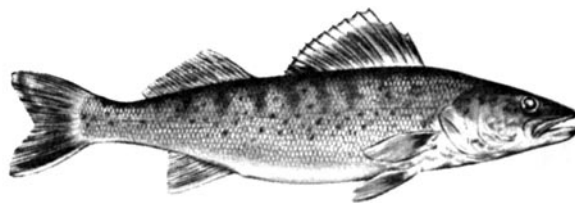
(aucune photo ou carte)

La truite mouchetée se distingue par les marbrures vert foncé de sa nageoire dorsale et les taches rouges annelées de bleu sur ses flancs.

Elle est parfois appelée « truite Belcher », du nom d'une population indigène vivant dans les environs des îles Belcher. Prise à des fins récréatives et de subsistance, elle offre une expérience assez unique aux adeptes de la pêche sportive. Les spécimens maritimes sont habituellement assez gros.

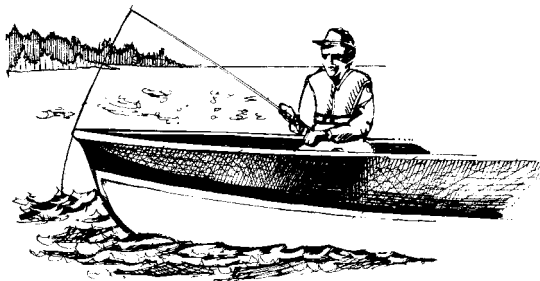
## Grand corégone

Le grand corégone vit principalement dans des lacs, même si on le trouve parfois dans de grandes rivières et dans certains lacs d'eau saumâtre. C'est un poisson imposant au corps légèrement ovale, dont les côtés sont argentés et le dos va du brun olive au brun foncé. Son museau surplombe sa mâchoire inférieure et il possède deux replis de peau entre les narines. Situé au bas de la chaîne alimentaire, le grand corégone se nourrit de palourdes, d'escargots, d'insectes, d'invertébrés, et parfois de plancton. Il fraie à l'automne dans les récifs rocheux des lacs ou les eaux peu profondes des rivières.



## Sécurité nautique

- Assurez-vous que votre embarcation est en excellente condition et qu'elle convient au plan d'eau sur lequel vous naviguez.
- Avisez quelqu'un de l'endroit où vous allez et du moment où vous serez de retour.
- Ne surchargez pas votre embarcation.
- Soyez certain que chaque passager porte un gilet de sauvetage.
- Amenez une écope et une pagaie supplémentaire.
- Amenez des vêtements composés de matériaux isolants pour éviter l'hypothermie par temps froid.
- Si on annonce du mauvais temps, remettez votre excursion à plus tard. Si vous êtes pris dans une tempête, rejoignez rapidement le rivage.
- Si votre embarcation chavire, agrippez-la sans vous soucier de votre équipement.



## Programme Rendement de la pêche

Le ministère des Pêches et des Océans coordonne des études sur le rendement de la pêche pour compiler des statistiques sur l'effort et les prises de la pêche récréative. Des renseignements comme le nombre d'heures de pêche et de poissons attrapés sont recueillis à cette fin. Ces études sont effectuées dans le cadre d'un programme permanent visant à assurer la viabilité à long terme de la pêche sportive dans le Nord.

Votre collaboration est précieuse.

## Sécurité sur la glace

Au-delà des lignes directrices suivantes, vous devez toujours faire preuve de prudence et de bon sens, et **tester l'épaisseur de la glace avant de vous y aventurer.**

1. Immédiatement après la prise de la glace, celle-ci est plus mince au milieu du lac que le long du rivage.
2. La glace des rivières et des lacs varie en épaisseur tout au long de l'hiver. Ne tenez jamais pour acquis qu'elle a la même épaisseur partout.
3. L'épaisseur de la glace ne correspond pas toujours à sa résistance. Les fissures et les chutes soudaines de température peuvent considérablement l'affaiblir.
4. Une épaisse couche de neige isole la glace, ce qui réduit grandement son épaissement et peut causer des débordements.
5. Des charges fréquentes peuvent affaiblir énormément la glace.
6. Le fait de rouler rapidement sur une trop mince couche de glace peut créer des vagues semblables à celles créées par une embarcation nautique, ce qui peut faire craquer la glace devant le véhicule dans certaines conditions.
7. Le fait de freiner brusquement ou de rouler sur des bosses augmente le poids du véhicule, ce qui peut causer une rupture de la glace. Conduisez prudemment et lentement.
8. Les masses immobiles exercent une plus grande pression sur la glace que les masses en mouvement.
9. Le tableau suivant présente l'épaisseur de glace minimale recommandée en fonction des charges :

Charge maximale	Épaisseur de glace minimale
Personne à pied .....	10 cm
Motoneige .....	15 cm
Automobile ou camion léger (3 520 lb ou 1 600 kg) ..	20 cm
Camionnette (7920 lb ou 3 600 kg) .....	30 cm
22 000 lb (10 000 kg) .....	50 cm
44 000 lb (20 000 kg) .....	71 cm
66 000 lb (30 000 kg) .....	87 cm
88 000 lb (40 000 kg) .....	100 cm
110 000 lb (50 000 kg) .....	112 cm
132 000 lb (60 000 kg) .....	122 cm

## Hypothermie

L'hypothermie désigne une chute importante de la température du corps, causée par :

- une immersion dans l'eau froide;
- une surexposition au froid, à l'humidité ou à des vents forts.

Une personne présentant l'un ou l'autre des symptômes suivants souffre peut-être d'hypothermie :

- des frissonnements incontrôlables;
- de la difficulté à parler ou à penser;
- un comportement anormal, de la rigidité musculaire;
- la perte de conscience et l'absence de réflexes.

Pour traiter l'hypothermie, il faut absolument réchauffer la victime. Il ne suffit pas de l'envelopper d'une couverture :

- Traitez la personne avec **délicatesse**. Il faut la réchauffer de façon **graduelle**, car une reprise trop soudaine de la circulation sanguine augmente le risque de défaillance cardiaque. Veillez à ce qu'elle reste immobile.
- Si vous pouvez fournir une bonne isolation à la victime, surtout dans la région de la tête et du cou, elle peut garder ses vêtements mouillés.
- Protégez la victime du vent et donnez-lui de votre propre chaleur corporelle.
- Si possible, envoyez quelqu'un chercher des secours médicaux.

Prendre des précautions est le meilleur moyen d'éviter l'hypothermie :

- Avisez quelqu'un de l'endroit où vous allez et du moment où vous serez de retour.
- Restez au sec.
- Habillez-vous chaudement.
- Amenez des vêtements de rechange (la laine conserve la chaleur même mouillée).
- En plus d'une trousse de premiers soins, apportez une trousse de survie de base, comprenant des allumettes imperméables, des lignes et des hameçons, de la soupe déshydratée, du thé, du fil métallique et de l'insectifuge.

## Respect des milieux sauvages

Les pêcheurs devraient donner l'exemple en matière d'utilisation éthique des ressources naturelles. Quand vous pêchez près de terrains de camping aménagés ou d'aires de loisirs, il est facile de maintenir un environnement propre grâce aux installations pour les déchets et les feux de camp. Mais quand vous pêchez dans un milieu sauvage, assurez-vous de laisser le site dans l'état où vous l'aurez trouvé, ou même dans un meilleur état.

Dans une zone de pêche, rappez le poisson entier.

Ne laissez pas de viscères sur place.

## Déchets

La conservation des poissons et de la faune est primordiale. Les emballages de plastique, les bouteilles cassées, les canettes en aluminium et les mégots de cigarette peuvent rapidement transformer la nature en dépotoir. Il est dangereux et peu esthétique de jeter des déchets dans l'eau depuis votre embarcation.

En effet, ces déchets peuvent être nocifs pour les poissons et la faune. Dans les milieux sauvages, rappez tous vos déchets.



## Attention aux ours

On retrouve trois espèces d'ours au Nunavut : l'ours noir, le grizzly et l'ours polaire. Tous sont curieux et généralement à la recherche de nourriture. Les conseils suivants vous permettront de réduire le risque d'en rencontrer :

- Évitez les endroits où leur présence est évidente.
- Avant de choisir votre emplacement de camping, vérifiez s'il y a des traces ou des excréments d'ours.
- Évitez les lieux où la végétation ou le terrain limite votre champ de vision et où un ours pourrait se cacher.
- Ne dormez jamais à la belle étoile.
- Cuisinez, entreposez les aliments et nettoyez les poissons à une distance d'environ 200 m (240 verges) du lieu où vous dormez.
- Les latrines doivent aussi être à une certaine distance de votre tente.
- Gardez votre emplacement de camping propre. Lavez les ustensiles et éliminez les odeurs de graisse, qui attirent tout particulièrement les ours.
- Limitez les déchets alimentaires et entreposez la nourriture dans des contenants hermétiques, comme des glacières, des seaux de plastique pourvus de couvercles ou des sacs en plastique épais.
- N'accumulez pas de déchets.
- Il est essentiel d'éliminer les odeurs; brûlez les déchets jusqu'à ce qu'ils soient complètement incinérés ou rapportez-les quand vous quittez les lieux afin de ne pas compromettre la sécurité des prochains campeurs.
- Ne quittez pas le campement seul. Vérifiez s'il y a des traces fraîches dans les environs.
- Ne nourrissez jamais d'ours ou d'autres animaux.

## Signalement d'une infraction

Nous vous sommes très reconnaissants de signaler les activités que vous jugez suspectes ou illégales. Pour ce faire, communiquez dès que possible avec le bureau régional du ministère des Pêches et des Océans ou du ministère de l'Environnement au 867-979-8000, ou avec le ministère de l'Environnement au 867-975-7700. Si vous soupçonnez une infraction, vous pouvez aussi la signaler de manière anonyme en communiquant avec Échec au crime au numéro sans frais 1-800-222-8477. Donnez autant de renseignements que possible sur la situation, par exemple, la date et l'heure, le lieu, le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule, la marque d'immatriculation de l'aéronef ou de l'embarcation, et la nature de l'incident.

## Modifications législatives

Le ministère des Pêches et des Océans a entamé un processus pour créer des règlements sur la pêche au Nunavut. Il mènera des consultations avant d'officialiser les modifications.

## Signalement des déversements

Les déversements d'huile, de produits chimiques ou d'autres matières dangereuses doivent être signalés immédiatement en appelant la ligne téléphonique SOS Déversement du Nunavut, accessible en tout temps au 867-920-8130 (appels à frais virés acceptés).

## Gouvernement du Nunavut Bureaux de la conservation

### Baffin

Arctic Bay . . . . .	439-9945	Pangnirtung . . . . .	473-8937
Clyde River . . . . .	924-6235	Pond Inlet . . . . .	899-8819
Grise Fiord . . . . .	980-4164	Qikiqtaaluaq . . . . .	927-8966
Igloolik . . . . .	934-8999	Resolute Bay . . . . .	252-3879
Iqaluit . . . . .	975-7780	Sanikiluaq . . . . .	266-8098
Kimmitut . . . . .	939-2004	Sanirajak . . . . .	928-8507
Kinngait . . . . .	897-8932		

### Kivalliq

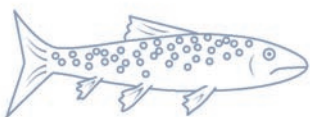
Arviat . . . . .	857-2975
Baker Lake . . . . .	793-2944
Chesterfield Inlet . . . . .	898-9130
Coral Harbour . . . . .	925-8823
Nauyasat . . . . .	462-4002
Rankin Inlet . . . . .	645-8084
Whale Cove . . . . .	896-9189

### Kitikmeot

Cambridge Bay . . . . .	983-4167
Gjoa Haven . . . . .	360-7605
Kugaruk . . . . .	769-7011
Kugluktuk . . . . .	982-7450
Taloyoak . . . . .	561-6231

## Gouvernement du Canada

Ministère des Pêches et des Océans (Iqaluit) . . . 867-979-8000



[www.gov.nu.ca/fr/environment](http://www.gov.nu.ca/fr/environment)